

porter remède à la crise qui sévit dans les mondes officiers.

Il insiste pour que la loi sur l'avancement soit déposée et votée d'urgence.

Il faut apporter une solution générale de la question des retraites proprement dites. On se dit que l'on recourt à des moyens de fortune. La plus sûr du surcroît ne fait que accroître. La suppression des 400 bataillons et la réduction des unités d'infanterie, va aggraver le mal.

M. Boudonnet prie ensuite le ministre de renouveler ses déclarations de la Chambre sur la situation matérielle de nos places fortes, sur la question de nos armements et sur nos effectifs. Il plaide ensuite en faveur des engagés et des rengagés dans la cavalerie.

A côté de la situation matérielle et au-dessus d'elle, il y a la situation morale de l'armée. C'est de cela plus encore que du nombre que dépend sa force. Elle repose sur la discipline. Elle commande. M. le ministre est prêt à réprimer tous les manquements et à protéger nos soldats contre des théories insensées; quant au commandement, il est l'objet de vives appréhensions; il faut écarter toutes les influences abusives. La loi sur l'avancement pourra seule rendre à notre corps d'officiers, la cohésion et la solidarité nécessaire pour donner à nos troupes toute leur valeur.

M. de Goulaing voudrait obtenir la gratuité pour les élèves de Saint-Cyr. Les jeunes gens qui arrivent dans cette école, sont maintenant des soldats. Pourquoi leur retirer des avantages faits au reste de l'armée?

La loi de 2 ans

M. de Montfort estime que la loi de deux ans est mal conçue. Le défaut principal du système réside dans l'insuffisance du nombre de rengagés sur lesquels on avait compté. Il faut s'efforcer de les susciter par deux avantages nouveaux. Les sacrifices sont lourds, mais il faut y résoudre si l'on ne veut pas se contenter d'une armée de façade et inefficace.

Quant aux périodes de 25 et de 13 jours, l'orateur regrette que le gouvernement ne s'occupe pas de la durée des appels. S'il avait pris une attitude énergique, la Chambre l'aurait suivi; de même que certains membres du parlement ont demandé le renvoi anticipé des classes 1937 et 1934, le gouvernement avait fait tête, courageusement, n'en eût pas voté les mesures périlleuses qui ont compromis un moment la défense nationale au point d'entraîner les démissions des généraux Hagron et Michal. Ces mesures regrettables, le ministre les avait déclarées mauvaises quelques mois auparavant. Par quelle faiblesse et quel désintérêt? La démission de M. de Freycinet, celle de M. Mézières montrent ce qu'un peu d'énergie n'ont obtenu du Parlement. (Vifs applaudissements à droite).

M. Brager de la Ville-Morvan questionne le ministre de la Guerre pour savoir si le récent décret sur l'avancement des officiers de réserve est applicable aux officiers de l'armée territoriale.

Il leur est applicable, répond le général Picquart.

La suite de la discussion est renvoyée à demain matin, à neuf heures et demie.

La séance est levée à 11 heures 45.

CHAMBRE DES DEPUTES

NEUTRALITE SCOLAIRE ET ELECTIONS

Un instituteur antisémite. — Les tribunaux et l'école. — Les déclarations de M. Briand. — L'amnistie pour les troubles du Midi. — L'élection de M. Pierre Leroy-Beaulieu. — Les magistrats complaisants. — Ce que dit le rapporteur. — L'élection de M. Archimbaud. — Est-il pasteur? — L'invalidation. — Des retards aux exposants. — La taxe de fabrication de l'alcool.

Paris, 27 décembre.

La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. Brissot.

Les députés sont nombreux.

CONTRE LES RELIGIEUSES

M. BAUDRY D'ASSON veut interdire le gouvernement sur les persécution religieuses; et notamment sur les persécution dont ont été l'objet les Sœurs Franciscaines. M. CLÉMENTAUX demande le renvoi de cette interpellation à la suite des autres.

M. BAUDRY D'ASSON. — On a commis des infamies! (Bruit.)

Le renvoi est prononcé, à mains levées.

M. BAUDRY D'ASSON. — C'est la suppression du droit d'interpellation. — On modifie l'article 23 de la loi de 1906 sur la protection de la santé publique.

LA NEUTRALITE SCOLAIRE

M. DESOYVE pose une question à M. Briand concernant un instituteur de la Côte-d'Or, M. MORIZOT, qui aurait tenu à un élève des propos antisémitiques. Les tribunaux ont le sursis par le père de l'enfant, se déclare incompetent.

La Cour juge sévèrement M. MORIZOT et M. DESOYVE, dit le fait connu, une enquête fut entreprise par un inspecteur qui rencontra des difficultés dans la commune.

D'après M. DESOYVE, les tribunaux civils n'ont pas le droit de s'immiscer dans l'école.

M. DESOYVE se résume par ces mots: un coup de campagne contre les institutions laïques.

On fait peser sur eux un régime d'insultes et de taupes. (Exclamations, applaudissements à l'extrême gauche.)

On invite au besoin les pères de familles à interdire des poursuites devant les tribunaux; les évêques eux-mêmes sont entrés dans cette association, comme en

l'abandonner au moment de l'élection de Coudert. C'est la faute de l'abandonner aux institutions. (Approuvements à l'extrême gauche.)

Non, ce n'est pas la faute de l'abandonner.

M. VASSEUR. — M. Briand a-t-il dit que les institutions ont abandonné le ministre? (Bruit.)

REPOSE DE M. BRIAND

M. BRIAND assure qu'il n'a rien dit de tel. Il s'agit de la confiance de la Chambre. Il a voulu dire que le Gouvernement n'est pas disposé à permettre les empiétements du pouvoir judiciaire sur le pouvoir législatif. (Applaudissements.)

Après l'élection, ce fut une autre affaire. Les Bocard, battus et pas contents, songèrent à tirer parti de l'incident, en instruisant le procès de la victime. Assurés de la simplicité des magistrats à tout faire, ils cherchèrent à accroître la légende que M. Leroy-Beaulieu, pour un syndicat sympathique, s'était blessé lui-même, mais, comme la position de la blessure interdisait, même, à des experts choisis, à bon escient, de conclure à cette mutilation volontaire, ils se rabatirent sur la simplicité d'un ami, jouant le rôle de meurtrier complaisant.

L'insuffisance de la fable était aux yeux des moins prévenus; aussi, en dépit de petites infamies du dossier de l'instruction judiciaire, le 9 bureau conclut-il à la validation de l'élection, après avoir mis, d'ailleurs, neuf mois à l'examiner.

Aujourd'hui, cependant, et à la demande d'un glorieux du parti collectiviste, la Chambre a refusé de prononcer cette validation; elle a renvoyé le dossier au bureau qui s'était refusé à l'adopter.

Pour punir M. Leroy-Beaulieu d'avoir été réélu, il se refusait à le valider. En laissant planer sur lui la suspicion, ils espèrent le diminuer auprès de ses électeurs. C'est petit, c'est bas, c'est mesquin; pour tout dire d'un mot: c'est Bocard. (Bruit.)

H. SARRAZIN.

LES TROUBLES DU MIDI

M. EMMAUEL BROUSSÉ dépose une proposition d'amnistie pour tous ceux qui ont été poursuivis, à l'occasion des troubles du Midi. Il donne lecture de l'exposé des motifs et demande l'urgence.

M. CUVYER demande le renvoi à la commission de réforme judiciaire.

M. BROUSSÉ. — Les sentiments auxquels a fait appel M. Broussé ne sont point étrangers; j'en ai donné la preuve, quand le Midi a été frappé. Nous voulons l'apaisement.

M. ALAUMANN. — Alors, allez jusqu'au bout.

M. BROUSSÉ. — On vote sur l'urgence qui est repoussée par 352 voix contre 238.

L'ELECTION LEROY-BEAULIEU

L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport du 9 bureau sur les opérations électorales de la première circonscription de l'arrondissement de Montpellier.

M. BESNARD combat l'élection, au nom de la minorité du bureau. Il est impossible, dit-il, que la Chambre valide l'élection, sans connaître les pièces de l'instruction judiciaire qui ont autorisé la simulation d'attentat.

M. BESNARD demande le renvoi du dossier au bureau.

M. NIBELLE, rapporteur, déclare qu'il a le regret de constater que certains magistrats n'ont pas fait leur devoir.

Extrême gauche: Aux voix!

M. NIBELLE poursuit: J'ai insisté pour que M. Pierre Leroy-Beaulieu ait connaissance du dossier, le Gervé de Leroy-Beaulieu n'a jamais autorisé le commissaire de dossier à M. Pierre Leroy-Beaulieu. Je n'ai vu aucune preuve de la simulation d'attentat, tandis que j'y ai trouvé au contraire de nombreuses présomptions de tentative d'assassinat. J'ai relevé aussi beaucoup d'irrégularités commises par des magistrats. Le dossier n'a rien à voir en ce qui concerne M. Pierre Leroy-Beaulieu dont l'élection est valide.

Extrême gauche est furieuse.

Le scrutin donne lieu à pointage. La séance est suspendue. A la reprise, le président annonce que le renvoi du dossier à la commission est ordonné par 321 voix contre 197.

LE CAS DE M. ARCHIMBAUD

L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport du 9 bureau sur les opérations électorales de l'arrondissement de Die.

M. ARCHIMBAUD monte à la tribune.

Il déclare qu'il a fait une année de service militaire comme dispensé de l'article 23 au titre de fils de veuve. Il a fourni le certificat modèle C, constatant qu'il est au service d'un ministre de l'Instruction Publique. Le ministre a déclaré qu'il n'était pas militaire, comme souffrant.

M. ARCHIMBAUD déclare qu'il ne doute pas de la fidélité de son conseil d'Etat. Il quitte la tribune au milieu des cris divers.

Le scrutin donne lieu à pointage. La séance est suspendue. A la reprise, le président annonce que le renvoi du dossier à la commission est ordonné par 321 voix contre 197.

LE BI-CENTENAIRE DE MABILLON

On célèbre le mémoire du savant bénédictin

Paris, 27 décembre. — Ce matin à un lieu à l'église Saint-Germain des Prés, une cérémonie présidée par Mgr Amette, coadjuteur de Paris, pour célébrer le bi-centenaire de la mort du célèbre bénédictin Mabillon.

LES MAUX D'ESTOMAC

Si vous avez des maux de estomac faites leur prendre les Poudres de Cook. C'est incontestablement le meilleur remède pour les guérir sûrement et très rapidement; en voici une nouvelle preuve:

Dispensaire antiboucoux
Œuvre Philantropique Mutualiste.

FONDATION NATIONALE EMILE LOUBET
Société Anonyme, 182, rue Chateaubouff, Paris (XIII)
Monsieur le Directeur
de la Pharmacie des Poudres de Cook, à Jeumont (Nord)

Tous nos malades qui souffrent de l'estomac étant toujours en état de souffrance, nous sommes heureux de voir que vous nous fournissez ces excellents Poudres de Cook, qui vous font un grand plaisir en renouvelant votre provision aux nombreux malades.

Le délégué de l'Œuvre,
L. GÉNÉSIS.

LES MAUX D'ESTOMAC

Les Poudres de Cook rendent l'appétit, font digérer très facilement, guérissent radicalement et promettent les Gastrites, Dyspepsies, Gastralgies, Dilatation, Indigestions, Embarras gastriques, Vomissements, Renvois, Vertiges, Aigreurs, Gonflements, Suffocations, Congestions, Palpitations, Eblouissements, Battements de cœur, les Maux de ventre, Crampes, Coliques, Hépatite, la Gastro-catarrhe, la mauvaise haleine, l'ictère, la Jaunisse, l'Anémie, le Diabète, l'Albuminurie, etc.

Elles guérissent la joie et la belle humeur aux personnes tristes et mélancoliques. Elles rendent au sang et à tout le corps toutes les forces qu'ils avaient perdues. C'est un remède sûr, facile et toujours infaillible. C'est le remède qui guérit le plus de maux.

Les Poudres de Cook se vendent 2 fr. 50 la boîte dans toutes les pharmacies ou 4 boîtes contre mandat postal de 9 francs adressé à la pharmacie des Poudres de Cook, à Jeumont (Nord). Exigez toujours les boîtes portant la marque véritable l'homme au marteau; car beaucoup de pharmacies vendent des imitations. Les travaux effectués en vente à Roubaix, à la pharmacie Couvreur et dans toutes les bonnes pharmacies du pays. 38925

BULLETIN METEOROLOGIQUE

ROUBAIX, vendredi, 27 décembre 1937.

2 heures soir, 1^{er} au-dessus de zéro, 75, variable.

5 heures soir, 1^{er} au-dessus de zéro, 75, variable.

9 heures soir, 1^{er} au-dessus de zéro, 75, variable.

Samedi, 28 décembre 1937.

Minuit, 2^{es} au-dessus de zéro, 75, variable.

2 heures mat., 2^{es} au-dessus de zéro, 75, variable.

AUTOMOBILISTES, par les temps humides, ne roulez pas sans l'ANTI-DEBRAPANT VITTU, 15, rue du Ballon à St-Maurice Lille.

LA VALIDATION DE M. ARCHIMBAUD

L'invalidation de M. Archimbaud comme n'ayant pas accompli son service militaire et étant indigne. On le lui fit bien voir.

Après qu'on eût soigneusement préparé le terrain, et choisi un nouveau candidat pour remplacer le député sortant et sorti, et, dont, d'ailleurs, on avait déjà passé la blessure, les électeurs furent de nouveau convoqués. La campagne électorale fut d'une violence inouïe. Les réunions dégénérèrent en bagarres. On se livra, de part et d'autre, à des voies de fait; même M. Leroy-Beaulieu fut grièvement blessé au bras d'un coup de revolver.

Ces procédés d'intimidation n'éurent pas raison de la fidélité des électeurs, aux idées libérales. Ils recélérent M. Leroy-Beaulieu avec la même impuissante majorité.

VENGEANCE MESQUINE

(Par dépêche d'un de nos correspondants parlementaires)

Paris, vendredi, 27 décembre.

Au mois de mai 1906, M. Leroy-Beaulieu, candidat républicain progressiste, était élu à Montpellier, avec une écrasante majorité. Quelques mois après, il était invalidé sans motifs, mais non pas sans raison. Il avait ouvert une brèche dans la forteresse bloquée, que la toute puissante Dépêche a édifié dans le Midi. C'était un crime impardonnable. On le lui fit bien voir.

Après qu'on eût soigneusement préparé le terrain, et choisi un nouveau candidat pour remplacer le député sortant et sorti, et, dont, d'ailleurs, on avait déjà passé la blessure, les électeurs furent de nouveau convoqués. La campagne électorale fut d'une violence inouïe. Les réunions dégénérèrent en bagarres. On se livra, de part et d'autre, à des voies de fait; même M. Leroy-Beaulieu fut grièvement blessé au bras d'un coup de revolver.

Ces procédés d'intimidation n'éurent pas raison de la fidélité des électeurs, aux idées libérales. Ils recélérent M. Leroy-Beaulieu avec la même impuissante majorité.

LA FRANCE AU MAROC

Le général Druide commandeur

Paris, 27 décembre. — Le général Druide est nommé commandeur de la Légion d'honneur.

Le successeur du général Druide

Paris, 27 décembre. — Le général D'Amade, désigné pour succéder au général Druide, à la tête du corps expéditionnaire à Casablanca, est né, à Toulouse, le 24 décembre 1876. A sa sortie de Saint-Cyr, le 11 octobre 1896, il fut affecté aux troupes algériennes; il entra plus tard à l'école de guerre et en sortit breveté à l'état-major.

Il fit la campagne du Tonkin en 1885, 86 et 87, et fut nommé chevalier de la Légion d'honneur. Il fut ensuite attaché militaire en Chine, suivit les opérations de la guerre du Transvaal du côté anglais, y fut blessé, et en revint avec la fièvre typhoïde. Il devint ensuite attaché militaire à Londres.

Après la Séparation

Condamnation d'un Suisse d'égilse

Tonnerre, 27 décembre. — Le Suisse de l'église de Noyers, poursuivi devant le juge de paix sous l'accusation d'avoir contrevenu à un arrêté du maire, interdisant le port d'un costume « cultuel » sur la voie publique, est condamné à la peine de deux francs d'amende. Le défenseur a fait valoir vainement qu'un Suisse d'égilse n'est pas un religeux.

LES OROUX AUX EXPOSITANTS

Paris, 27 décembre. — Voici le nombre des croix votées par la Chambre en adoptant aujourd'hui le projet de loi qui autorise le gouvernement à décerner, à l'occasion de récentes expositions françaises et étrangères, un certain nombre de décorations.

1^{re} Exposition de Milan: Trois croix de commandeurs; 25 d'officiers et 100 de chevaliers,

Les journaux de Paris de samedi matin

Paris, 28 décembre.

LE REMPLACEMENT DU GÉNÉRAL DRUIDE

De l'Éclair (de M. Juber):

« L'impossibilité ou le piètement de 6.000 hommes dans un port isolé, avec diffusion de l'exposer et de courir un risque, était le meilleur moyen d'exciter le fanatisme marocain; de susciter les plus pacifiques, de persuader aux indignes de nous sommes impuissants pour les combats les poursuivire et les réduire.

« Druide s'est borné à suivre docilement la consigne d'en haut; cette consigne était imbécile. La France et l'Europe s'en apercevront, mais il n'en sera jamais à l'abri. Il cherche un bouc-émissaire, en dupé du bon sens de la loyalte plus vulgaire, si frappe avantage parce qu'il le met dans son tort, précisément pour avoir traduit ses idées, réalisé ses plans avec le plus complet exactitude. »

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

LE CHEMIN DE FER D'HAZEBROUCK A LA FRONTIÈRE BELGE. — Paris, 27 décembre.

La Chambre a placé cette après-midi en tête de son ordre du jour de lundi la discussion de la 1^{re} délibération du projet de loi ayant pour but d'approuver une convention et un traité relatif au chemin de fer d'Hazebrouck à la frontière belge, vers Poperinghe. Le rapport de M. Carpoit, ce sujet, a été déposé, ce soir sur le bureau de la Chambre.

UNE SCÈNE SANGLANTE A LENS. — A l'estaminet Théodore Strubbe, route de Lens, à Salauennes, entrait, il y a deux heures, une dizaine de personnes, parmi lesquelles se trouvaient deux jeunes gens. Le patron de l'établissement refusa de servir à boire; il prévint les consommateurs qu'il allait les expulser. Etienne Erreboud obtint à ce propos, une altercation avec le patron. Le patron se pencha vers le jeune Erreboud, qui s'écroula dans un état de léthargie. Le patron, qui était armé d'un couteau, le saisit par le cou de sa veste et le porta à la gorge. Erreboud fut blessé au cou de sa veste et au cou de sa tôte. Le patron, qui était armé d'un couteau, le saisit par le cou de sa veste et le porta à la gorge. Erreboud fut blessé au cou de sa veste et au cou de sa tôte.

ÉTAT DES BLESSÉS AGGRAVÉS. Le Parcet de Béthune fut informé de deux blessés survenus à Salauennes. Le cabaretier et le marchand de fromages, qui ont pris la fuite, sont recherchés.

LES CAMBRIOLAGES A LILLE. — Au cours de la nuit de jeudi à vendredi, des malfaiteurs ayant osé le carreau d'une fenêtre, se sont introduits dans le magasin de couture de l'Archevêque, rue Saint-Bernard, et ont dérobé des robes de chambre pour un poids total de 150 kil.

LE SEQUESTRE PÉNAL A AUBRY. — Vendredi matin, vers sept heures trois quarts, un fonctionnaire de la police municipale, M. LEBLANC, a été saisi par les portes d'un appartement. L'opération avait duré une minute et demie.

NOUVELLES MILITAIRES. — Nominations. — Révo-

LA NEIGE EN FRANCE

On annonce que la neige est tombée en abondance sur le Jura. La ville est couverte d'une couche de 20 centimètres d'épaisseur.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du 27 décembre 1937

Le Conseil municipal de Roubaix s'est réuni, vendredi soir, pour sa 4^e session ordinaire de 1937. M. Eugène Motte, maire, président, et M. Jules Noyelle, adjoint, ont présidé.

Sont, en outre, présents: MM. Edouard Rousset, Gilbert Sayer, Georges Deschodt, Emile Lejeune, et Gustave Wattinnes, adjoints, ainsi que MM. Jules Cléry, Charles Lepoutre, Paul Desparteur, Désiré Segard, Léon Deprins, Jules Noyelle, Victor Cosin, Adéle Dujardin, Achille Carpentier, Léon Baillou, Adolphe Coupez, Henri Kimpé, Ivo Van Waerebecke, Gustave Heberaux, Ed. Dubois, Edmond Brocayac et Félix Châtelleyn, conseillers.

Le Conseil a approuvé le budget primitif 1938, et un marché de gré à gré pour l'année 1938, relatif à la fourniture d'un compteur Kiyom.

Le Conseil a autorisé la Commission des Eaux à intercaler dans le budget primitif 1938, une somme de 9.500 francs pour les fêtes publiques, pour le service de réparations des dommages causés par des coups de foudre électrolytiques des tuyaux et homologues le palis d'assurance contractés pour l'usine élévatoire de Bousbecq.

Il approuve le compte administratif pour 1937 de la section de l'éclairage, et un crédit supplémentaire de 9.500 francs pour les fêtes publiques, pour le service de réparations des dommages causés par des coups de foudre électrolytiques des tuyaux et homologues le palis d'assurance contractés pour l'usine élévatoire de Bousbecq.

Il approuve le compte administratif pour 1937 de la section de l'éclairage, et un crédit supplémentaire de 9.500 francs pour les fêtes publiques, pour le service de réparations des dommages causés par des coups de foudre électrolytiques des tuyaux et homologues le palis d'assurance contractés pour l'usine élévatoire de Bousbecq.

QUESTIONS DIVERSES

C'est d'abord une lettre de la municipalité de Saint-Quentin remerciant le Conseil, du subsides qu'il a voté pour l'érection du monument Faidherbe, dans cette ville, une autre lettre du Maire de Valenciennes exprimant son vif sentiment de reconnaissance pour la somme allouée par le Conseil municipal de Roubaix en faveur des victimes de la catastrophe qui a désolé cette commune.

M. le maire déclare qu'il est persuadé que tout le Conseil municipal se fera un devoir de voter de chaleureux remerciements au Comité de l'Arbre de Noël, et spécialement à son zélé président, M. Housart, et à M. Edmond Gateau, qui s'est dévoué pour assurer les distributions des jouets et friandises dans toutes les écoles maternelles de la ville.

L'Assemblée a été unanime à ratifier ces remerciements.

Une demande de subvention de la société de tir est renvoyée aux commissions.

Une lettre du ministre des Travaux Publics au Préfet du Nord approuvant les conditions intervenues pour l'établissement d'une passerelle du Fresnoy à la place de la Gare, donne à M. Coupez l'occasion d'interpeller l'Administration au sujet du kiosque-abri que la Compagnie des tramways va faire construire au centre de la place de la Gare et qui, prétend-il, masquera complètement la perspective de la rue de la Gare et la vue du nouvel Hôtel de Ville.

M. le maire répond que les kiosques des tramways ne sont pas des monuments et qu'ils sont plus tôt très bas et par suite incapables de masquer une perspective.

M. Coupez persiste, mais M. Motte dit l'incident est soulevé à l'approbation du Conseil, le cahier des charges d'adjudication pour la confection et la fourniture d'effets d'habillement et de confiture du personnel de la police, cahier des charges qui, étant conçu dans les mêmes formes que celui de la précédente adjudication, est approuvé sans observation.

Sans inquiéter les commissions, M. Coupez a également approuvés les procès-verbaux de réception définitive de la fourniture des effets d'habillement nécessaires au personnel de la police pendant les années 1937-1938, ainsi que le budget primitif de la caisse des écoles pour l'exercice 1938, s'élevant à un peu plus de 214.000 francs et se soldant par un excédent de 479 fr. de recettes prévues.

Voie et bâtiments municipaux

Pour renouveler le marché relatif au curage des égouts et qui expire le 31 décembre 1937, le Conseil adopte un cahier des charges d'adjudication par lequel il autorise la municipalité à se procurer devant le Conseil d'Etat au sujet de la décision du Conseil de préfecture condamnant la ville de Roubaix à payer une indemnité de 207.500 francs à M. Verriest et une somme de 205 fr. 95 à M. Lesaffre et approuve la réception définitive des travaux de construction d'un siphon au Sartel et d'un tronçon d'aqueduc, rue de la Poterne, ainsi que des travaux d'empierrement de l'avenue Julien Lagache.

A propos du nouvel Hôtel de Ville en construction le Conseil approuve les décisions suivantes qui ont été prises sur le projet de l'architecte M. Laloux et après avoir pris tous les renseignements utiles. L'installation du chauffage à vapeur pour lequel des prix ont été demandés à tous les entrepreneurs de Roubaix et à d'autres de Lille et de Paris, a été confiée à MM. Leroy-Bigot et Cie de Roubaix, qui ont offert les conditions les plus avantageuses. Les travaux d'installation ont été partagés entre M. Cordonnier, pour 18.000 francs, M. Fagel, pour la même somme, M. Hip. Lefebvre pour 10.000 francs, à M. Boutry pour 8000 francs et M. Teunissen également pour 8000 francs. M. Lahousse, sculpteur ornementiste, qui a déjà exécuté les sculptures extérieures de la Bourse, est chargé de celles du

LA NEIGE EN FRANCE

On annonce que la neige est tombée en abondance sur le Jura. La ville est couverte d'une couche de 20 centimètres d'épaisseur.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du 27 décembre 1937

Le Conseil municipal de Roubaix s'est réuni, vendredi soir, pour sa 4^e session ordinaire de 1937. M. Eugène Motte, maire, président, et M. Jules Noyelle, adjoint, ont présidé.

Sont, en outre, présents: MM. Edouard Rousset, Gilbert Sayer, Georges Deschodt, Emile Lejeune, et Gustave Wattinnes, adjoints, ainsi que MM. Jules Cléry, Charles Lepoutre, Paul Desparteur, Désiré Segard, Léon Deprins, Jules Noyelle, Victor Cosin, Adéle Dujardin, Achille Carpentier, Léon Baillou, Adolphe Coupez, Henri Kimpé, Ivo Van Waerebecke, Gustave Heberaux, Ed. Dubois, Edmond Brocayac et Félix Châtelleyn, conseillers.

Le Conseil a approuvé le budget primitif 1938, et un marché de gré à gré pour l'année 1938, relatif à la fourniture d'un compteur Kiyom.

Le Conseil a autorisé la Commission des Eaux à intercaler dans le budget primitif 1938, une somme de 9.500 francs pour les fêtes publiques, pour le service de réparations des dommages causés par des coups de foudre électrolytiques des tuyaux et homologues le palis d'assurance contractés pour l'usine élévatoire de Bousbecq.

Il approuve le compte administratif pour 1937 de la section de l'éclairage, et un crédit supplémentaire de 9.500 francs pour les fêtes publiques, pour le service de réparations des dommages causés par des coups de foudre électrolytiques des tuyaux et homologues le palis d'assurance contractés pour l'usine élévatoire de Bousbecq.

Il approuve le compte administratif pour 1937 de la section de l'éclairage, et un crédit supplémentaire de 9.500 francs pour les fêtes publiques, pour le service de réparations des dommages causés par des coups de foudre électrolytiques des tuyaux et homologues le palis d'assurance contractés pour l'usine élévatoire de Bousbecq.

QUESTIONS DIVERSES

C'est d'abord une lettre de la municipalité de Saint-Quentin remerciant le Conseil, du subsides qu'il a voté pour l'érection du monument Faidherbe, dans cette ville, une autre lettre du Maire de Valenciennes exprimant son vif sentiment de reconnaissance pour la somme allouée par le Conseil municipal de Roubaix en faveur des victimes de la catastrophe qui a désolé cette commune.

M. le maire déclare qu'il est persuadé que tout le Conseil municipal se fera un devoir de voter de chaleureux remerciements au Comité de l'Arbre de Noël, et spécialement à son zélé président, M. Housart, et à M. Edmond Gateau, qui s'est dévoué pour assurer les distributions des jouets et friandises dans toutes les écoles maternelles de la ville.

L'Assemblée a été unanime à ratifier ces remerciements.

Une demande de subvention de la société de tir est renvoyée aux commissions.

Une lettre du ministre des Travaux Publics au Préfet du Nord approuvant les conditions intervenues pour l'établissement d'une passerelle du Fresnoy à la place de la Gare, donne à M. Coupez l'occasion d'interpeller l'Administration au sujet du kiosque-abri que la Compagnie des tramways va faire construire au centre de la place de la Gare et qui, prétend-il, masquera complètement la perspective de la rue de la Gare et la vue du nouvel Hôtel de Ville.

M. le maire répond que les kiosques des tramways ne sont pas des monuments et qu'ils sont plus tôt très bas et par suite incapables de masquer une perspective.

M. Coupez persiste, mais M. Motte dit l'incident est soulevé à l'approbation du Conseil, le cahier des charges d'adjudication pour la confection et la fourniture d'effets d'habillement et de confiture du personnel de la police, cahier des charges qui, étant conçu dans les mêmes formes que celui de la précédente adjudication, est approuvé sans observation.

Sans inquiéter les commissions, M. Coupez a également approuvés les procès-verbaux de réception définitive de la fourniture des effets d'habillement nécessaires au personnel de la police pendant les années 1937-1938, ainsi que le budget primitif de la caisse des écoles pour l'exercice 1938, s'élevant à un peu plus de 214.000 francs et se soldant par un excédent de 479 fr. de recettes prévues.

Voie et bâtiments municipaux

Pour renouveler le marché relatif au curage des égouts et qui expire le 31 décembre 1937, le Conseil adopte un cahier des charges d'adjudication par lequel il autorise la municipalité à se procurer devant le Conseil d'Etat au sujet de la décision du Conseil de préfecture condamnant la ville de Roubaix à payer une indemnité de 207.500 francs à M. Verriest et une somme de 205 fr. 95 à M. Lesaffre et approuve la réception définitive des travaux de construction d'un siphon au Sartel et d'un tronçon d'aqueduc, rue de la Poterne, ainsi que des travaux d'empierrement de l'avenue Julien Lagache.

A propos du nouvel Hôtel de Ville en construction le Conseil approuve les décisions suivantes qui ont été prises sur le projet de l'architecte M. Laloux et après avoir pris tous les renseignements utiles. L'installation du chauffage à vapeur pour lequel des prix ont été demandés à tous les entrepreneurs de Roubaix et à d'autres de Lille et de Paris, a été confiée à MM. Leroy-Bigot et Cie de Roubaix, qui ont offert les conditions les plus avantageuses. Les travaux d'installation ont été partagés entre M. Cordonnier, pour 18.000 francs, M. Fagel, pour la même somme, M. Hip. Lefebvre pour 10.000 francs, à M. Boutry pour 8000 francs et M. Teunissen également pour 8000 francs. M. Lahousse, sculpteur ornementiste, qui a déjà exécuté les sculptures extérieures de la Bourse, est chargé de celles du

LA NEIGE EN FRANCE

On annonce que la neige est tombée en abondance sur le Jura. La ville est couverte d'une couche de 20 centimètres d'épaisseur.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du 27 décembre 1937

Le Conseil municipal de Roubaix s'est réuni, vendredi soir, pour sa 4^e session ordinaire de 1937. M. Eugène Motte, maire, président, et M. Jules Noyelle, adjoint, ont présidé.

Sont, en outre, présents: MM. Edouard Rousset, Gilbert Sayer, Georges Deschodt, Emile Lejeune, et Gustave Wattinnes, adjoints, ainsi que MM. Jules Cléry, Charles Lepoutre, Paul Desparteur, Désiré Segard, Léon Deprins, Jules Noyelle, Victor Cosin, Adéle Dujardin, Achille Carpentier, Léon Baillou, Adolphe Coupez, Henri Kimpé, Ivo Van Waerebecke, Gustave Heberaux, Ed. Dubois, Edmond Brocayac et Félix Châtelleyn, conseillers.

Le Conseil a approuvé le budget primitif 1938, et un marché de gré à gré pour l'année 1938, relatif à la fourniture d'un compteur Kiyom.

Le Conseil a autorisé la Commission des Eaux à intercaler dans le budget primitif 1938, une somme de 9.500 francs pour les fêtes publiques, pour le service de réparations des dommages causés par des coups de foudre électrolytiques des tuyaux et homologues le palis d'assurance contractés pour l'usine élévatoire de Bousbecq.

Il approuve le compte administratif pour 1937 de la section de l'éclairage, et un crédit supplémentaire de 9.500 francs pour les fêtes publiques, pour le service de réparations des dommages causés par des coups de foudre électrolytiques des tuyaux et homologues le palis d'assurance contractés pour l'usine élévatoire de Bousbecq.

Il approuve le compte administratif pour 1937 de la section de l'éclairage, et un crédit supplémentaire de 9.500 francs pour les fêtes publiques, pour le service de réparations des dommages causés par des coups de foudre électrolytiques des tuyaux et homologues le palis d'assurance contractés pour l'usine élévatoire de Bousbecq.

QUESTIONS DIVERSES

C'est d'abord une lettre de la municipalité de Saint-Quentin remerciant le Conseil, du subsides qu'il a voté pour l'érection du monument Faidherbe, dans cette ville, une autre lettre du Maire de Valenciennes exprimant son vif sentiment de reconnaissance pour la somme allouée par le Conseil municipal de Roubaix en faveur des victimes de la catastrophe qui a désolé cette commune.

M. le maire déclare qu'il est persuadé que tout le Conseil municipal se fera un devoir de voter de chaleureux remerciements au Comité de l'Arbre de Noël, et spécialement à son zélé président, M. Housart, et à M. Edmond Gateau, qui s'est dévoué pour assurer les distributions des jouets et friandises dans toutes les écoles maternelles de la ville.

L'Assemblée a été unanime à ratifier ces remerciements.

Une demande de subvention de la société de tir est renvoyée aux commissions.

Une lettre du ministre des Travaux Publics au Préfet du Nord approuvant les conditions intervenues pour l'établissement d'une passerelle du Fresnoy à la place de la Gare, donne à M. Coupez l'occasion d'interpeller l'Administration au sujet du kiosque-abri que la Compagnie des tramways va faire construire au centre de la place de la Gare et qui, prétend-il, masquera complètement la perspective de la rue de la Gare et la vue du nouvel Hôtel de Ville.

M. le maire répond que les kiosques des tramways ne sont pas des monuments et qu'ils sont plus tôt très bas et par suite incapables de masquer une perspective.

M. Coupez persiste, mais M. Motte dit l'incident est soulevé à l'approbation du Conseil, le cahier des charges d'adjudication pour la confection et la fourniture d'effets d'habillement et de confiture du personnel de la police, cahier des charges qui, étant conçu dans les mêmes formes que celui de la précédente adjudication, est approuvé sans observation.

Sans inquiéter les commissions, M. Coupez a également approuvés les procès-verbaux de réception définitive de la fourniture des effets d'habillement nécessaires au personnel de la police pendant les années 1937-1938, ainsi que le budget primitif de la caisse des écoles pour l'exercice 1938, s'élevant à un peu plus de 214.000 francs et se soldant par un excédent de 479 fr. de recettes prévues.

Voie et bâtiments municipaux

Pour renouveler le marché relatif au curage des égouts et qui expire le 31 décembre 1937, le Conseil adopte un cahier des charges d'adjudication par lequel il autorise la municipalité à se procurer devant le Conseil d'Etat au sujet de la décision du Conseil de préfecture condamnant la ville de Roubaix à payer une indemnité de 207.500 francs à M. Verriest et une somme de 205 fr. 95 à M. Lesaffre et approuve la réception définitive des travaux de construction d'un siphon au Sartel et d'un tronçon d'aqueduc, rue de la Poterne, ainsi que des travaux d'empierrement de l'avenue Julien Lagache.

A propos du nouvel Hôtel de Ville en construction le Conseil approuve les décisions suivantes qui ont été prises sur le projet de l'architecte M. Laloux et après avoir pris tous les renseignements utiles. L